

ATTENTION LE DIF DISPARAIT LE 31/12/2020



Comme vous le savez sûrement, le **DIF (Droit individuel à la formation)** a été remplacé par le **Compte Personnel de Formation (CPF)** pour les salariés du privé depuis le 1er janvier 2015. Mais attention, le compte à rebours est lancé pour bénéficier de vos dernières heures de DIF.

FO Banques BNP Paribas vous dit tout sur la façon de les activer sur votre compte CPF.

Le compte DIF était crédité en heures et cela jusqu'à fin 2015. Tout comme lui, le CPF a d'abord été comptabilisé en heures avant d'être monétisé en 2019.

Pour mémoire, le **plafond du DIF était de 120 heures**.

Où trouver vos heures de DIF ?

Une attestation vous a été envoyée en janvier 2015 pour vous informer du solde des heures acquises à fin 2014.

Si vous l'avez égarée, vous pouvez toujours demander un duplicata en contactant votre gestionnaire administratif RH via **ALIS**.

Comment les inscrire sur votre compte formation ?

Si vos anciens droits aux DIF n'ont pas été renseignés, c'est à vous de le faire impérativement **avant le 31 décembre 2020**. **Après cette date, vos heures DIF seront perdues définitivement.**

Vos heures de DIF seront monétisées et s'ajouteront aux euros de votre CPF. Pour mémoire, une heure de CPF a été convertie à hauteur de 15 euros.



Smartphone



Internet

FO Banques BNP Paribas
150 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris
Tél: 01 40 14 38 24
paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter



L'inscription de vos heures de DIF se fait uniquement en ligne sur Mon Compte d'Activité. Si c'est votre première connexion à cette plateforme officielle, créez votre espace personnel, puis activez-le.

- Cliquez sur l'onglet « Mes droits à la formation » puis « CPF privé + DIF »
- Cliquez sur « Inscrire votre solde DIF »
- Inscrivez alors vos heures dans le champ « mon solde d'heures DIF ». Sur la ligne en dessous, vous voyez alors apparaître l'équivalence en euros
- Enregistrez !



The screenshot shows a user interface for 'Mon Compte d'Activité'. On the left is a navigation menu with options: MON PROFIL, MON PROJET PROFESSIONNEL, MA FORMATION, MES DROITS À FORMATION (highlighted), and MES BULLETINS DE SALAIRES. The main area displays 'Mon solde d'heures DIF' with a value of 10 and unit 'h', and 'Equivalence en euros' with a value of 150 and unit '€'. Below this is a red 'Enregistrer *' button. A note states: '* La saisie de votre solde d'heures DIF vous engage. Les informations inscrites pourront donner lieu à vérification, pour cela conservez bien votre attestation d'heures DIF.' To the right, there is an information section titled 'Comment connaître votre solde d'heures DIF ?' with three bullet points: 'Sur votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015', 'Sur une attestation spécifique transmise par votre employeur en 2015', and 'Sur le certificat de travail remis par votre dernier employeur avant décembre 2014'. Below this is a warning: 'Vous êtes agent public, agent statutaire d'une chambre consulaire ou salarié de droit privé d'une chambre d'agriculture. Vous ne devez pas inscrire votre solde d'heures DIF.' and a note: 'C'est votre employeur qui mettra à jour votre compte CPF avec vos droits DIF. Agent public : [En savoir plus](#) Agent statutaire d'une chambre consulaire : [En savoir plus](#)'. At the bottom, there is a link: '> En savoir plus sur le Compte Personnel de Formation (CPF)'. A button at the bottom left says 'Voir l'historique de mes droits CPF Privé'.

✚ Quand et comment utiliser ses heures de DIF ?

Une fois votre reliquat d'heures de DIF inscrit dans votre Compte Personnel en Ligne, vous pouvez faire votre demande de formation. Son financement avec vos heures sera conditionné par la **présentation de votre attestation DIF lors de la première demande de formation.**

Toujours dans votre espace personnel Mon Compte d'Activité :

- Recherchez une formation éligible au CPF sur la plateforme officielle.
- Démarrez un dossier de formation et le compléter à 100 %.
- Transmettez cette demande de prise en charge à un financeur.
- Le financeur contrôle votre dossier, puis vous informe par écrit de la validation de votre projet et du montant pris en charge.

Pour financer votre formation, ces heures sont mobilisées en priorité, jusqu'à leur épuisement, puis les heures CPF.

Pour toute question sur ce sujet, l'équipe [FO Banques BNP Paribas](#) est à votre écoute.



Smartphone



Internet

FO Banques BNP Paribas
150 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris
Tél: 01 40 14 38 24
paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter

